



Finis d'utiliser des pesticides dans son jardin

Le Round up, c'est fini. Désormais, il est interdit de traiter sa devanture ou son jardin avec des pesticides au glyphosate en Wallonie.



Wallonie: les pesticides au glyphosate interdits

Finis de déverser librement des pesticides dans son jardin. Dès le 1er juin 2017, les particuliers wallons ne pourront plus désherber leur gazon, leur potager ou leurs parterres avec les produits composés de glyphosate (comme le Round Up). Et dès le 1er juin 2018 pour les pouvoirs publics. Le Parlement wallon a révisé le décret « Pesticides » (2013) et a décidé d'interdire l'usage du glyphosate par « précaution ».

En cause ? L'effet de cet herbicide sur la santé. Plusieurs études scientifiques le soupçonnent d'être cancérigène. Les pesticides sont aussi de [potentiels perturbateurs endocriniens](#) qui peuvent altérer le fonctionnement hormonal, jusqu'à nuire à la fertilité. Les enfants exposés sont particulièrement vulnérables. Le glyphosate est pourtant l'herbicide le plus vendu en Europe. Il compose le bien connu Roundup, commercialisé par Monsanto. Le but est de mettre, enfin, la priorité sur la santé des citoyens et le respect de l'environnement.

Règles d'usage et précautions

Les revendeurs de pesticides devront également retirer des rayons les produits contenant

du glyphosate ou autres substances nocives et les mettre sous clé derrière une vitrine. Ils devront aussi informer les clients [des précautions à adopter et sur les risques](#) de ces produits. « Les particuliers utilisent bien souvent ce produit phytopharmaceutique sans précaution d'usage et largement en surdosage », selon le ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio.

À défaut d'interdire

Pourquoi ne pas interdire la vente des pesticides, simplement ? Impossible. Le gouvernement wallon n'a pas le pouvoir d'interdire la vente du glyphosate, une telle décision devrait être prise par les autorités européennes. Le décret, régional, ne peut qu'en décourager la vente aux particuliers. Le ministre a également reconnu qu'une interdiction générale n'était pas envisageable parce que certaines substances restent utilisables au vu de leur impact mesuré, même en agriculture bio.



Seuls les utilisateurs professionnels – comme les agriculteurs, notamment – pourront échapper à la réglementation « s'il n'existe pas d'alternative et s'ils sont parfaitement informés de l'impact visé ». La Région wallonne se montrera également tolérante si les produits utilisés servent à lutter contre certaines plantes invasives « dans l'intérêt de la préservation de la nature ».

Depuis le 1^{er} juin 2014, il était déjà interdit de pulvériser des pesticides [sur certains sols revêtus publics](#).

Quelles alternatives aux pesticides ?

Peut-on vraiment se passer de pesticides et avoir une belle pelouse et un potager bien garni ? Même si on jardine ou cultive la moindre parcelle de terre de son terrain ? Oui, c'est possible. Si on accepte un peu l'œuvre de la nature et qu'on adopte des méthodes alternatives, [on peut éviter l'utilisation des pesticides](#) nocifs et polluants.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/content/fini-dutiliser-des-pesticides-dans-son-jardin>